

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°005 DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME RELATIF AUX CAS DE GROSSESSES EN COURS DE SCOLARITE SUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE 2024 A JUIN 2025**

**Abidjan, le 26 juin 2025**, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a documenté des cas de grossesse en cours de scolarité, sur la période allant de septembre 2024 à juin 2025. Au total, 4481 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-un) cas, soit une hausse de 8,31% comparativement au nombre de cas ont été enregistrés sur la même période pendant l'année scolaire 2023- 2024 qui était de 4137 cas.

**Les cas les plus élevés ont été relevés dans les localités de la Nawa avec 424 cas, du Tonpki 408 cas, de la Marahoué 267 cas, du Hambol 258 cas, Tchologo 230, le Cavally 213, la Mé 198, Abidjan 197, le Gbekè 177, l'Agnéby-Tiassa 167, et 156 dans le Haut-Sassandra.**

Le CNDH rappelle que les grossesses contractées en cours de scolarité constituent un obstacle majeur à la poursuite de la scolarité des jeunes filles et ont des conséquences, à la fois sociales, économiques, physiques et psychologiques sur leurs vies. Le CNDH en veut pour preuve les faits documentés suivants :

- D.A.M., élève en classe de 3<sup>ème</sup>, au Collège Moderne de Somniassé, dans le Bounkani, a donné naissance à un petit garçon pendant l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Elle n'a pu poursuivre les épreuves de physique-chimie. Cette situation a contribué à son échec.
- D.B.S., élève en classe de terminale A, candidate au BAC au centre d'examen du Lycée la Chapelle d'Aboisso, dans le Sud-Comoé, a accouché le mercredi 18 juin 2025, aux environs de 06 heures du matin, le jour de l'examen, puis est allée composer à 08 heures ; ce qui lui a occasionné une perte de connaissance.
- M.N.S., jeune fille, candidate au BAC au Lycée Moderne d'Abongoua, dans le Moronou, portant une grossesse, a accouché le deuxième jour de l'examen. Elle n'a pu être examinée dans des matières essentielles.

Préoccupé par cette situation qui entrave gravement le droit à l'éducation des jeunes filles, le CNDH invite :

- Les parents d'élèves à s'impliquer dans l'encadrement et le suivi de leurs enfants ;
- les autorités compétentes à poursuivre leurs efforts pour réduire davantage les cas de grossesse en cours de scolarité ;
- la société civile à intensifier les actions de sensibilisation à l'endroit des élèves et de leurs parents.

Pour le Conseil  
La Présidente  
**Namizata SANGARE**

